

Grippe aviaire : 5 élevages touchés

14/12/2020



Actus Agricoles

A ce jour, cinq élevages professionnels ont été touchés par le virus H5N8: trois élevages de canards gras des Landes à Benesse-Maremne, Saint-Geours-de-Maremne et Angresse ; un élevage de canards maigres en Vendée à Saint-Maurice-des-Noues et un élevage de canards de Barbarie reproducteurs dans les Deux-Sèvres à Saint-Sauveur-sur-Bressuire, indique le ministère de l'Agriculture dans un communiqué du 14 décembre 2020.

L'ensemble des oiseaux de ces élevages ont été abattus sans délai ou, pour les plus récents, sont en cours d'abattage. Des zones de protection (3 km) et de surveillance (10 km) ont été mises en place autour des foyers, au sein desquelles les mouvements de volailles sont interdits et des mesures sanitaires strictes doivent être observées. La traçabilité des mouvements en amont et en aval des élevages infectés permet d'identifier à la fois les facteurs de risque et d'autres élevages potentiellement exposés, dans lesquels des prélèvements sont effectués pour rechercher le virus.

Par ailleurs, deux nouveaux cas d'Influenza aviaire ont été confirmés sur des oiseaux sauvages trouvés morts : une oie bernache dans le Calvados et une autre dans le Morbihan. Une zone de contrôle temporaire a été mise en place autour des lieux de découverte des cadavres.

Pour rappel, les mesures de protection et de biosécurité à respecter par les professionnels comme par les particuliers (basses-cours) sont consultables [ICI](#).

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/grippe-aviaire-5-elevages-touche/>